

SEANCE DU 10 Avril 2008

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille huit, le dix avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal suite se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Madame Véronique LAGUERRE, Madame Sylvaine BOUCOURT, Monsieur Jacky MAUPOINT, Monsieur Emmanuel SOENEN, Madame Françoise DORE, Monsieur Vincent DUMONT, Madame Isabelle HARAND, Madame Marie-Solange LECONTE, Monsieur Jean-Paul BATAILLE

Etait excusé : Monsieur Yann DUPUY (pouvoir à Monsieur Vincent DUMONT), Monsieur Lionel VERMANDEL (pouvoir à Madame Véronique LAGUERRE)

Le conseil municipal désigne Madame Isabelle HARAND comme secrétaire de séance

Monsieur Jean-Paul BATAILLE demande des renseignements complémentaires sur le compte rendu de la dernière séance concernant les indemnités versées aux maire et adjoints.

Madame Véronique LAGUERRE donne des précisions sur les indemnités de chacun.

Monsieur Jean-Paul BATAILLE demande le devenir de l'ASA

Madame Véronique LAGUERRE souhaite discuter de ce point en fin de séance.

Madame Françoise DORE demande des explications supplémentaires sur la commission Vie associative et Tourisme.

Monsieur Vincent DUMONT précise que cette commission a pour rôle le développement du tourisme dans la commune. Il précise aussi que cette commission est le lien entre toutes les associations et la municipalité.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition dans la commune

Suite à la préparation du budget avec Monsieur Chemin, il n'est pas judicieux d'augmenter les taux d'imposition de la commune.

Monsieur Chemin à titre indicatif nous a signalé que nos taux d'imposition restaient plus que raisonnable. En raison des élections aucune commune du canton n'a voté d'augmentation

Je vous propose donc de voter le taux de :

4.32 % pour la taxe d'habitation ce qui équivaut à une recette de 9193 €

10.75 % pour la taxe foncière (bâti) ce qui équivaut à une recette de 13040 €

28.60 % pour la taxe foncière (non bâti) ce qui équivaut à une recette de 1802 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ses taux à savoir :

- Taxe d'habitation : 4.32 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.75 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.60 %

Compte Administratif 2007

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylvaine BOUCOURT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007.

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Mandat émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat / Solde
Fonctionnement (total sauf 002)	55 250.08 €	82 743.48 €	27 493.40 €
Investissement (total sauf 001)	86 242.40 €	80 739.68 €	-5 502.72 €
002 Résultat reporté N-1		73 517.37 €	73 517.37 €
001 Solde d'investissement N-1	8 507.82 €		-8 507.82 €
TOTAL	150 000.30 €	237 000.53 €	87 000.23

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	55 250.08 €	156 260.85 €	101 010.77 €
Investissement	94 750.22 €	80 739.68 €	14 010.54 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5. Accepte à l'unanimité le compte administratif 2007

Affectation des résultats 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvaine BOUCOURT, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ce jour

*Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007

*Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 101 010.77 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Exécution du virement à la section d'investissement (c/1068) 1 557.54 €

Affectation à l'excédent reporté (c/002) 99 453.23 €

Compte de Gestion 2007

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Primitif 2008

Un budget est construit en 2 grandes parties :

Le fonctionnement avec des dépenses et des recettes

L'investissement avec des dépenses et des recettes

Chaque partie doit être équilibrée en dépense et en recette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le Budget Primitif 2008 en dépenses et en recettes :

- Section Fonctionnement : 174 352.23 €
- Section Investissement : 70 003.54 €

Compte rendu de la réunion Communauté de communes

est élu président : Daniel LEHO (maire de thuit signol*conseiller général de l'eure)

il a été proposé et voté 6 vice-présidents à la place de 3

sont élus vice-présidents :

Monsieur Lemoine (1) *tourville: Finance / PIG

Monsieur Lenoir (2) * la harengere: Service voirie, technique et bâtiments

Monsieur Lecluse (3) *Thuit simer: environnement / développement durable / SPANC ...

Monsieur Binnie (4) * 1ere adj Thuit anger : Aide à domicile

Monsieur Guerinot (5) * la saussaye : Enfance culture jeunesse vie asso.

Monsieur Gréboval (6) * Saint Pierre des Fleurs : Développement économique, urbanisme
tourisme

Véronique :

Commission locale d'évaluation des charges

Maitrise des ruissellement et SPANC

Aide à domicile

Développement économique aménagement des infrastructures et tourisme

+bureau

Lionel :

Environnement

Voirie

Attribution des aides (PIG)

Contrat enfance et temps libre vie asso et scolarité élémentaire (vincent)

Questions diverses

Madame Véronique LAGUERRE évoque le problème de l'ASA. En effet Monsieur Jean-Pierre EUDIER ancien président de l'ASA a donné sa démission au préfet de l'Eure. Madame Véronique LAGUERRE ne souhaite pas reprendre la présidence. Elle demande aux membres du conseil municipal présents si une personne serait intéressée par la présidence. Aucun membre n'est favorable à la demande. En revanche Madame Véronique LAGUERRE évoque le souhait de Monsieur MESLIN, Maire de Saint Cyr la Campagne pour reprendre la présidence. Madame Véronique LAGUERRE va se mettre en contact avec Monsieur MESLIN.

Monsieur Jean-Paul BATAILLE fait le compte rendu au conseil municipal de la réunion de la commission travaux qui s'est tenue le 3 avril dernier.

La commission urbanisme se réunira le 16 avril 2008

La commission embellissement se réunira le 28 avril 2008

Séance levée à 22H00